

Réforme des statuts de la Sacem

Gouvernance éthique et transparence

DOSSIER > PAGE 06

L'ÉDITO

Une année créative et musicale



© LIONEL PAGES

Il m'arrive souvent de rappeler que le droit d'auteur est un combat... qui peut être gagné. Si quelqu'un en doutait, l'année 2016 nous en montre le parfait exemple. En 2014, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, s'exprimait ainsi: «*Pour tirer un meilleur parti des grandes possibilités offertes par les technologies numériques (...) nous devons avoir le courage de briser les barrières nationales en matière de réglementation (...) de droit d'auteur.*»

En 2016, après une intense mobilisation de l'ensemble des créateurs (dont notre Sacem), le même Juncker faisait machine arrière: «*À l'heure du tout numérique, nous devons également donner les moyens d'agir à nos créateurs et protéger leurs œuvres. Ils sont les joyaux de l'Europe. La création de contenu n'est pas un passe-temps, c'est un métier.*» CQFD!

Autre dossier «chaud». Vous pouvez lire, dans notre journal, un article annonçant notre Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars, qui devra prendre connaissance d'une importante réforme statutaire, dont l'essentiel concerne notre adaptation en droit français de la directive du 26 février 2014 relative à la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, et l'octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur. Deux axes principaux: gouvernance et transparence. Pour ce faire, l'Assemblée générale verra ses pouvoirs renforcés. D'autre part, seront aussi créés un Conseil de surveillance et un Comité d'éthique.

Mais en ce début d'année 2017, permettez-moi de rêver un peu: pourquoi ne pas proposer, dans le cadre du grand débat électoral actuel, un droit à la formation musicale inscrit – comme l'ont fait les Suisses – dans la Constitution française? Cela pourrait montrer un intérêt pour la musique et son enseignement qui semblent aujourd'hui bien loin des préoccupations de nos actuels ou futurs élus...

Bonne année à toutes et à tous, heureuse, créative... et avec de nombreux rêves réalisés.

Jean-Claude Petit,
compositeur, président du Conseil d'administration



ÉLECTIONS

À vos agendas!

Le printemps sera ponctué de plusieurs assemblées générales qui se dérouleront au siège de la Sacem.

- **1^{er} mars, 14 h 30:** Assemblée générale extraordinaire de la Sacem sur la réforme statutaire (cf. dossier page 6).
- **13 avril, 10 h 30:** Assemblée générale du Comité du cœur (dépôt des candidatures: jusqu'au jeudi 23 février).
- **30 mai, 14 h 30 (à défaut de quorum, le 20 juin, 10 h 00):** Assemblée générale de la Smacem (dépôt des candidatures: jusqu'au vendredi 31 mars).
- **14 juin, 11 h 00:** Assemblée générale de l'Amicale des allocataires (dépôt des candidatures: jusqu'au lundi 22 mai).
- **20 juin, 14 h 30:** Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Sacem (dépôt des candidatures: jusqu'au vendredi 31 mars). ●

EN SAVOIR +:
createurs-editeurs.sacem.fr

SIGNATURE

URights, une révolution pour les droits d'auteur en ligne

La Sacem et IBM ont uni leurs forces pour créer une plateforme globale de gestion des droits d'auteur pour la musique en ligne. Au cœur de ce partenariat stratégique, **Silvano Sansoni, vice-président Ventes IBM France, a accepté de répondre aux questions de Magsacem.**

Quel est l'objectif de cette alliance entre IBM et la Sacem?

Nous sommes dans un processus de co-création et de co-management. La Sacem apporte son expertise métier et IBM son expertise technologique pour créer une plateforme d'identification et de gestion des droits de la musique en ligne. Avec ce projet, la Sacem fait un grand bond en avant pour faire respecter le droit d'auteur sur Internet, rémunérer les créateurs de manière équitable et optimale, et améliorer la transparence tout au long du processus de collecte. In fine, il s'agit, ainsi, de redonner de la liberté aux créateurs et de pérenniser le marché de la musique en ligne.

Le droit d'auteur, c'est quand même loin de votre culture et des projets sur lesquels vous travaillez habituellement?

Bien au contraire! Notre métier, c'est d'innover avec et pour nos clients. Il s'agit là d'un projet industriel mais nous sommes très sensibilisés aux questions de propriété intellectuelle sur nos brevets, par exemple. Nous comprenons donc très bien ce que signifie être rémunéré pour son travail de création.

Quel est le principal défi auquel vous êtes confrontés avec ce projet?

Face à l'essor de la musique en ligne, nous voulons aider la Sacem dans sa transformation digitale. D'ici 2020, 90% de la musique en ligne sera diffusée



© LIONEL PAGES



« C'est une vision à 360° qui va de l'audience de l'œuvre à son identification. »

en streaming et les contenus audiovisuels connaîtront eux aussi une forte croissance dans ce mode d'exploitation. Il y aura ainsi une explosion des usages et donc une valeur de la création de plus en plus importante à capturer afin qu'elle soit redistribuée aux auteurs, compositeurs et éditeurs de façon juste et efficace.

Plus concrètement, qu'est-ce que cela veut dire?

Nous sommes dans un enjeu de big data. Comment analyser des milliards de lignes, retrouver et reconnaître les morceaux de musique les droits d'auteur associés et, enfin, les facturer aux services qui les diffusent? Aucun acteur dans le monde n'est en

mesure, aujourd'hui, de créer seul une plateforme industrielle de ce type qui collecte les droits et les redistribue à ses propres membres en intégrant des outils de business intelligence et de machine learning tel que la nôtre. Nous voulons que cette plateforme soit une référence de marché et un vrai projet industriel. Certaines sociétés ont des bouts de solution, comme Google, mais aucune n'a réussi à mettre au point une solution aussi aboutie que la plateforme URights, qui sera hébergée sur le cloud d'IBM et utilisera les solutions analytiques d'IBM.

C'est une alliance stratégique sur dix ans. Pourquoi une aussi longue durée?

Parce que c'est un projet qui porte une très grande ambition. Une quarantaine de personnes chez IBM y travaillent à plein temps. Même si, la France, pour IBM, est le troisième pays en termes de capacité de recherche, nous faisons intervenir plusieurs de nos experts à l'étranger sur ce projet. La plateforme est déjà en partie opérationnelle, et sera enrichie par des briques d'innovation se rajouteront en 2017 et les années suivantes, pour améliorer son efficacité et proposer de nouvelles fonctionnalités. C'est une plateforme complexe qui se perfectionnera via un processus d'apprentissage sur le temps. L'objectif est d'atteindre une vision 360° qui va de l'audience de l'œuvre à son identification.

Il s'agit également d'obtenir des données non structurées sur l'œuvre: qu'en disent les internautes, qu'est-ce qu'ils twittent, etc. L'artiste aura accès à de nombreuses informations sur ses œuvres, par exemple comment son œuvre est perçue dans tel ou tel pays.

C'est aussi un nouveau marché pour IBM?

L'ambition d'IBM et de la Sacem est de construire une plateforme de référence que nous proposerons à d'autres sociétés de gestion comme les membres d'Armonia mais aussi au-delà de l'Europe car notre sujet est commun au monde entier. Notre survie en tant qu'IBM, c'est celle de nos clients. Dans ce cas précis, si nous ne développons pas ce projet, des sociétés digitales le feront un jour à notre place. Ce que nous voulons, c'est permettre à la Sacem et à d'autres sociétés de gestion de pérenniser leur propre modèle économique face à l'explosion de la consommation de musique sur des supports numériques.

À titre personnel, que retirez-vous de cette expérience avec la Sacem?

Depuis plus d'un an, je vis une expérience passionnante avec la Sacem. J'ai le sentiment de participer à une grande cause pour défendre la création musicale et l'art en général. ●

magsacem | Le magazine des sociétaires Sacem | **Directeur de la publication:** Jean-Noël Tronc | **Directrice de la rédaction:** Catherine Boissière | **Comité de rédaction:** Elisabeth Anais, François Besson, Louis Diringer, David El Sayegh, Nicolas Galibert, Christian Gaubert, Claire Girardin, Claude Lemesle, Blaise Mistler, Jean-Claude Petit, Cécile Rap-Veber, Marion Sarraut, Véronique Sinclair, Stéphane Vasseur et Christophe Waignier | **Signatures:** Philippe Barbot, Romain Bigay, Thom Clozer, Laurent Coulon, Éloïse Dufour, Olivier Pellerin et Sophie Rosemont | **Ont collaboré à ce numéro:** Delphine Bourgeois, Amandine Deshayes, Isabelle Fauvel, Florence Graveline, Véronique Pourcel, Nicolas Pribile et Catherine Tardif | **Coordination et suivi de projet:** Laurent Coulon, Éloïse Dufour et Karine Peffer | **Direction artistique et maquette:** Richard Paoli, agence 21x29,7 | **Iconographie et suivi de fabrication:** Marie-Christine Fhrepisadis | **Impression:** Corlet Roto – BP46 – 14110 Condé-sur-Noireau | Le magazine des sociétaires Sacem est publié tous les quatre mois | N° ISSN 2108-8802 | Sacem – Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique | Société civile à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro D 775 675 739 | **Siège social:** Sacem – Direction de la Communication 225, avenue Charles-de-Gaulle – 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex | Tél.: 01 47 15 47 15 | **Couverture:** © Goettingen/Thinkstock | **IMPRIMERIE**

RÉPARTITION DU 4 JANVIER 2017

Tendances

212,7 M€ ont été traités lors de la répartition du 4 janvier dernier, soit une augmentation de 4,09% par rapport à janvier 2016. • Le secteur de la **télévision** est relativement stable (+0,03%) avec 76,5 M€ répartis. • Les droits provenant des diffusions **radio** (37,9 M€) augmentent de 9,02%, à la suite de la régularisation des droits de diffusion publicitaire sur le réseau des Indépendants de 2010 à 2014. • Le **streaming** continue sa forte progression (+53,28%) grâce au traitement des droits d'importantes plateformes comme Deezer (4^e trimestre 2015), Spotify (1^{er} semestre 2016) et Apple Music (2^e semestre 2016). 14,7 M€ ont ainsi été traités. • En raison d'une diminution des droits provenant d'iTunes (-34,96%), le **téléchargement** baisse quant à lui de 39,54%. • La **vidéo à la demande** évolue de +59,36% avec une nette augmentation des droits en provenance de Netflix et la répartition du 1^{er} semestre 2016 de TF1 VOD. • Le secteur des **droits généraux** est en baisse (-6,04%) avec tout de même 33,2 M€ répartis. Le bal diminue de 15,78%, ce qui traduit l'évolution économique de ce secteur. Les spectacles et les concerts symphoniques restent quant à eux en progression. • 25,8 M€ ont été traités pour le secteur de la **musique de sonorisation et des discothèques** (-5,87%). À noter, la première répartition de droits en provenance du sonorisateur professionnel Design Music Media au titre de l'année 2015. • Concernant les **exploitations phonographiques**, et malgré un marché toujours en baisse, une légère progression de 0,36% est enregistrée (13 M€ répartis). • Les **autorisations «œuvre par œuvre»** augmentent (+21,39%) grâce à la mise en répartition des droits liés à des projets spéciaux Universal, à la bonne performance de Musicast et à la croissance des demandes d'autorisation en ligne. • Enfin, d'importantes régularisations pour la **copie privée** sonore pour l'année 2009 et la période 2011 à 2015 (4,9 M€) ont pu être réparties.

PROCHAINES RÉPARTITIONS : MERCREDI 5 AVRIL 2017, MERCREDI 5 JUILLET 2017.

INFORMATIONS SUR LES RÉPARTITIONS PRÉCÉDENTES : createurs-editeurs.sacem.fr
 > **Mon espace membre**
 > **Consulter mes feuillets de répartition.**

ÉTUDE

Musiques électroniques: les chiffres dévoilés



416 millions d'euros.

C'est le poids économique des musiques électroniques en France, en 2015, soit 17% des musiques actuelles. Réalisé à l'initiative de la Sacem avec un comité de personnalités du secteur, ce panorama est le premier à dévoiler le poids économique

et à définir les métiers et les processus créatifs de l'électro. À l'appui de cent cinquante interviews, cette étude apporte un éclairage sur la création, la diffusion, la production en présentant les principaux collectifs, clubs et festivals qui animent la France. •

EN SAVOIR + : [panorama à consulter sur](http://panorama.sacem.fr)

societe.sacem.fr/ressources-presse/par-publication/Etudes

DISTINCTIONS

La Sacem se fait remarquer

Réputée pour ses missions de collecte, de répartition des droits d'auteur et de soutien à la création, la Sacem est moins connue pour son leadership international, sa performance et sa forte capacité à innover. Elle a pourtant illustré avec éclat cette dimension tout au long de l'année 2016, en recevant une série de distinctions.



Cécile Rap-Weber (avec le trophée) entourée de Jean-Claude Chamoux, Caroline Champarnaud, Julien Dumon et Didier Antoine.

En novembre dernier, **Cécile Rap-Weber**, directrice des Licences et de l'International, était honorée d'un Trophée d'or dans la catégorie Direction du licensing, lors des Trophées du droit. Elle s'est distinguée parmi près de cent cinquante directions juridiques, fiscales mais aussi de licensing, en se plaçant sur la première marche du podium. Quelques semaines plus tard, **Jean-Félix Choukroun** figurait dans le Top 50 des directeurs de la relation client par le magazine du même nom, pour la mise en œuvre d'une stratégie de services innovante à destination des clients de la Sacem. En janvier 2016, **Véronique Sinclair**, directrice des Systèmes d'information de la Sacem, avait, quant à elle, reçu le prix de DSI de l'année dans la catégorie Transformation digitale-PME à l'occasion d'une cérémonie organisée sous l'égide du magazine *IT for business*. Rappelons qu'en 2015, la Sacem remportait le premier prix de l'innovation en management juridique.

Une récompense décernée à **Florence Graveline**, chef du service des Études juridiques et correspondante Informatique et libertés de la Sacem, pour la mise en place d'une procédure unique et performante. Ces récompenses sont le signe d'un investissement fort pour toujours mieux défendre les créateurs et éditeurs dans un environnement de plus en plus concurrentiel et en constante évolution. •

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une alliance stratégique



© JEAN-BAPTISTE MILLOT

Le digital et l'international sont deux priorités stratégiques de la Sacem. S'agissant de la collecte de vos droits sur Internet, l'aventure a commencé dès 1999, quand la Sacem a signé son premier contrat numérique avec le site FranceMP3.com, depuis longtemps disparu. La France comptait alors moins d'un million d'internautes. En 2004, la Sacem procède à la première répartition de droits d'auteur pour une exploitation en ligne, répartition qui atteindra 500 000 euros en 2006. L'année suivante, elle signe le premier contrat streaming avec Deezer, dont le lancement comme offre légale sera rendu possible grâce à la Sacem. En 2008, Universal Music Publishing Group confie à la Sacem un mandat pour la gestion paneuropéenne de son répertoire anglo-américain sur Internet. En 2011, c'est la première répartition au titre du streaming, qui ne pèse alors que 30% face au téléchargement. En 2013, la licence YouTube renégociée couvre cent vingt-sept pays; notre société est ensuite la première société d'auteurs à signer avec Netflix en 2015, puis avec Soundcloud en 2016. En juin 2016, la Socan canadienne nous confie son mandat pour la gestion paneuropéenne des droits online de ses membres. L'an dernier, les revenus du online distribués par la Sacem aux auteurs, compositeurs et éditeurs ont dépassé les 50 millions d'euros, dont 60% pour le streaming. C'est cent fois plus qu'il y a dix ans.

Pendant toutes ces années, la Sacem a considérablement investi et transformé son informatique pour améliorer la qualité et la performance de ses outils numériques. Elle est aussi l'un des trois membres fondateurs d'Armonia, l'alliance européenne pour négocier des licences pour les services de musique en ligne, qui comprend désormais neuf pays européens.

L'essor du online, qui a entraîné une explosion du volume des données informatiques à traiter, a représenté un défi immense pour les sociétés de gestion collective. Pour relever ce défi et gérer cette complexité, la Sacem se devait d'accélérer sa transformation. En 2015, le Conseil d'administration a validé à l'unanimité un nouveau schéma directeur informatique baptisé «Ariane». La Sacem exploite ainsi des technologies de pointe (Cassandra, Elasticsearch, Hadoop...) pour développer des outils d'analyse performants. Elle recourt au savoir-faire de start-up ou de sociétés spécialisées dans l'identification des œuvres comme BMAT ou Yacast.

Dans le même temps, notre société a aussi développé toute une gamme de services en ligne, accessibles via notre portail sacem.fr. Dépôt des œuvres en ligne, exhaustivité des informations de diffusion des œuvres dans les médias et sur Internet, base de données des œuvres non identifiées, détail des streams par œuvre et par pays... toutes ces informations sont sur le portail pour vous aider à gérer au mieux votre activité, y compris les tournées pour les interprètes.

Avec le programme HOT, nous poursuivons la modernisation complète de nos outils informatiques de documentation et de répartition.

L'alliance avec IBM, que nous avons annoncée, le 12 janvier, s'inscrit dans le prolongement de cette stratégie digitale. Pour développer toutes ces activités au service de nos membres, il nous fallait relever le défi de l'explosion des données. De 5 millions de données de diffusion traitées en 2006, nous sommes passés à 500 milliards en 2015 et... à 987 milliards l'an dernier. Alors que, pour les autres droits, le modèle est linéaire – négociation d'une licence, collecte et répartition des droits –, il est différent pour le online. Pour revendiquer et payer les droits à nos membres, encore faut-il identifier les œuvres. La plateforme URights que nous allons développer avec IBM va nous permettre de relever ces défis.

Nous avons eu la conviction stratégique qu'il fallait désormais externaliser ces tâches vers un acteur de taille mondiale, capable de nous aider à relever le défi des « mégadonnées » (le *big data*) et de l'innovation technologique, de manière sécurisée et via une alliance qui nous garantit de conserver la maîtrise stratégique de la plateforme. C'est aussi un moyen de réduire les coûts puisque URights est conçu pour être utilisable par d'autres sociétés. •

Jean-Noël Tronc,
directeur général de la Sacem



Réforme des statuts
de la Sacem

Gouvernance, éthique et transparence

Simplifier les démarches et moderniser les outils pour être toujours plus à l'écoute de ses membres et mieux répondre à leurs besoins : tel est l'engagement de la Sacem. Société toujours plus performante, elle met un point d'honneur à être la plus transparente possible dans sa gestion et sa gouvernance. 2017 marque un nouveau cap dans cette dynamique. Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle ordonnance du 22 décembre dernier, la Sacem procède à une grande réforme de ses statuts... Une révolution incontournable au service des auteurs, des compositeurs et des éditeurs.





Les statuts sont la colonne vertébrale de notre société. Ils fixent les règles et garanties fondamentales pour son bon fonctionnement. Si les statuts de la Sacem existent depuis sa création, ils ont évolué au fil des ans pour s'adapter aux réglementations et aux contextes nouveaux. Mais cela faisait longtemps qu'une réforme d'une telle envergure n'avait pas vu le jour.

Imposée par l'ordonnance du 22 décembre 2016 qui transpose la directive européenne sur la gestion collective de février 2014, la réforme statutaire qui sera proposée le 1^{er} mars prochain fera partie de ces grandes réformes qui laissent une empreinte, ouvrent un nouveau chapitre. Il s'agit d'une réforme exclusivement liée à la directive européenne. Une mise en conformité obligatoire avec le droit dont la Sacem s'empare pour apporter toujours plus de services à ses membres et renforcer la lisibilité de son action. Les maîtres mots de la réforme : la gouvernance et la transparence.

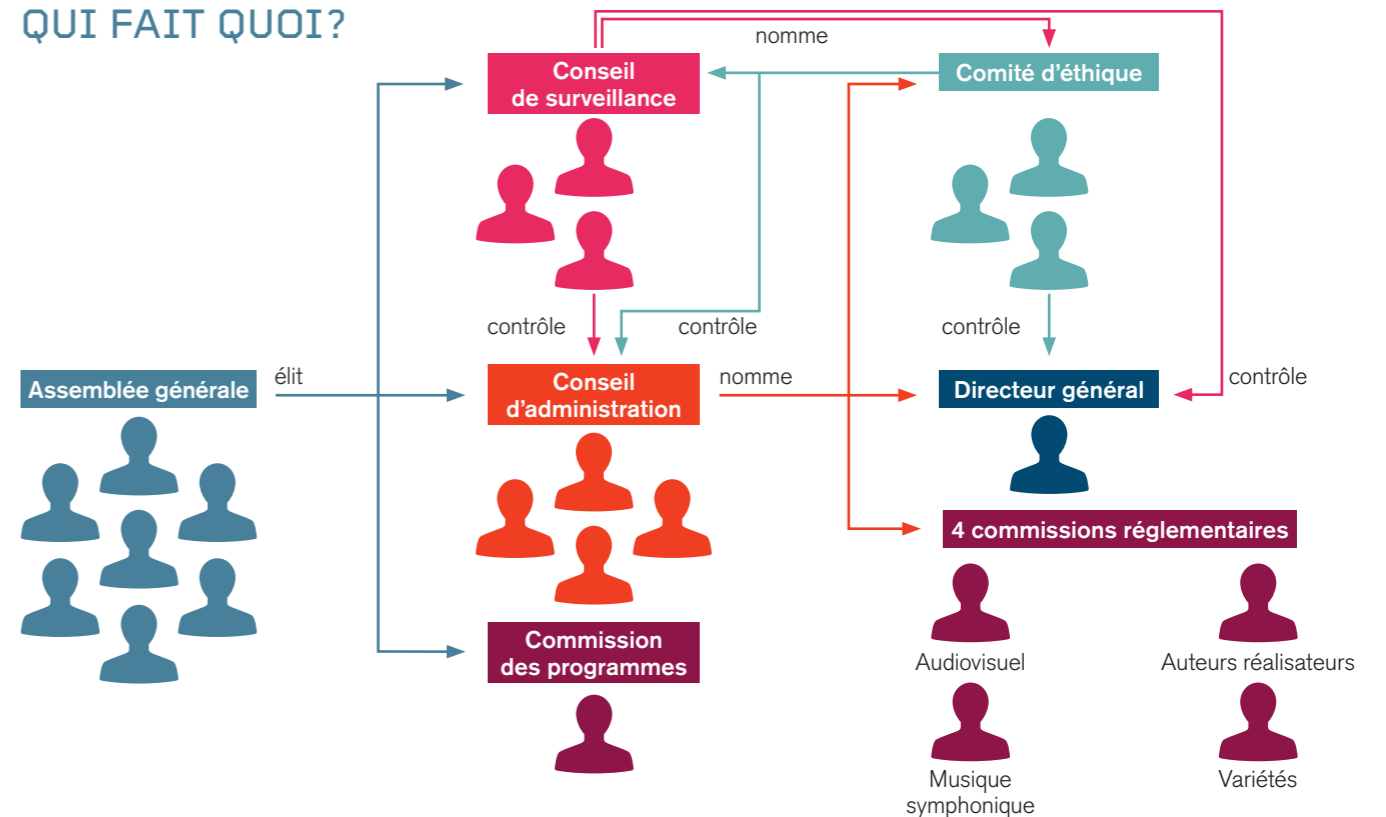
Nouvelle répartition des pouvoirs

Premier pilier, la gouvernance. Au cœur de celle-ci, les membres de la Sacem réunis en Assemblée générale. L'ordonnance impose aux organismes

Dès juin prochain, la gouvernance deviendra duale, avec la création d'un Conseil de surveillance, qui siègera désormais aux côtés du Conseil d'administration.

de gestion collective de réserver des compétences à l'Assemblée générale. Véritablement renforcée, elle prend désormais des décisions de politique générale sur la répartition des droits, l'investissement, les déductions, les sommes dites « irrépartissables » et des décisions sur l'utilisation de ces sommes. Le vote en ligne, qui existe déjà pour les élections, sera élargi au vote sur les résolutions au 1^{er} janvier 2018. Le vote par procuration sera également possible à compter de cette date. Il se fera par catégorie de membres (créateur ou éditeur) – par exemple, un auteur ne pourra avoir une procuration pour un éditeur et réciproquement – et sera limité à cinq procurations par mandataire à chaque Assemblée générale.

> CE QUI VA CHANGER QUI FAIT QUOI?



LES POINTS CLÉS DE LA RÉFORME

1. Plus de pouvoirs pour l'Assemblée générale

- Elle prend des **décisions de politique générale** sur la répartition des droits, l'investissement, les déductions, les sommes dites « irrépartissables » (et des décisions quant à l'utilisation de ces sommes).
- **Vote en ligne** étendu aux résolutions dès janvier 2018.
- Vote par **procuration** possible dès janvier 2018.

2. Création d'un Conseil de surveillance

- Il contrôle l'activité du Conseil d'administration et du directeur général.
- Il reprend les **compétences de la commission des comptes et de surveillance et de la Commission prévue à l'article R.321-6-3.**

3. Création d'un Comité d'éthique

- Il prévient, identifie et gère les **conflits d'intérêts** rencontrés par les administrateurs de la Sacem, les membres du Conseil de surveillance ou le directeur général.
- Il reçoit les **déclarations annuelles d'intérêts** des membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et du directeur général.
- Il veille au respect des **règles d'éligibilité des membres aux Conseils et à la Commission statutaire.**
- Il veille au bon déroulement des **élections.**

4. Publication annuelle d'un rapport de transparence

- Accessible à tous, il informe en détail les membres de la Sacem des performances de leur société.

5. Mise en place d'un point de contact unique pour les réclamations des membres de la Sacem

- Il gère les réclamations des membres de la Sacem.
- Il garantit un délai de traitement de deux mois maximum à partir du 1^{er} janvier 2018.

> JEAN-CLAUDE PETIT

«La transparence fait déjà partie de notre ADN»



Comment les administrateurs de la Sacem ont-ils abordé cette réforme statutaire ?

Pendant près de deux ans, notre groupe de travail, composé de plusieurs administrateurs, auteurs, compositeurs et éditeurs, s'est retrouvé à de nombreuses reprises pour préparer au mieux cette réforme. Même si d'autres révisions statutaires

ont eu lieu, ces dernières années, elles n'étaient pas aussi importantes que celle d'aujourd'hui. Nos statuts, de même que notre règlement général, sont très anciens et, à titre personnel, j'estime que des toilettages réguliers pour tenir compte des évolutions sont toujours nécessaires. Dans ce cas précis, il s'agit avant tout de se mettre en conformité avec les exigences européennes.

Cette réforme vise entre autres à introduire plus de transparence.

Estimez-vous que cela était justifié ?

La Sacem œuvre pour plus de transparence depuis de nombreuses années déjà. Rares sont les sociétés comme la Sacem à être contrôlées

autant en externe qu'en interne. Et puis, il y a ces très nombreuses réunions que nous organisons pour informer nos membres sur les différentes nouveautés qui sont mises en place à longueur d'année. La transparence fait déjà partie de l'ADN de la Sacem.

Quel enseignement retirez-vous de ce grand chantier ?

Une réforme comme celle-ci, c'est une opportunité, pour nous, de réfléchir à notre fonctionnement et à la bonne gouvernance de notre société. Nous y associons nos membres, qui seront appelés à se prononcer sur cette réforme le 1^{er} mars lors d'une Assemblée générale extraordinaire.



Le comité d'éthique recevra les déclarations d'intérêts et sera aussi le garant du respect des règles d'éligibilité des membres aux Conseils et à la Commission statutaire de la Sacem.

Dès juin prochain, la gouvernance deviendra duale, avec la création d'un Conseil de surveillance, qui siègera désormais aux côtés du Conseil d'administration. Composé de deux auteurs, deux compositeurs et deux éditeurs, le Conseil de surveillance sera élu par l'Assemblée générale pour trois ans, renouvelable et par moitié et par catégorie. Les conditions d'éligibilité, de sommeil et de révocation seront identiques à celles du Conseil d'administration. « *Le Conseil de surveillance exerce également une activité de contrôle des activités et de l'accomplissement des missions du Conseil d'administration et du directeur général, dont il évalue les performances à travers un rapport rendu chaque année à l'Assemblée générale* », précise David El Sayegh, secrétaire général de la Sacem. Le Conseil de surveillance sera également chargé du contrôle des ressources, des charges et de la vérification de la comptabilité générale de la société, fonctions qui relèvent aujourd'hui de la Commission des comptes et de surveillance. Autres compétences propres, le Conseil de surveillance reprendra celles actuellement exercées par la Commission de l'article R.321-6-3, en donnant son avis sur les refus opposés aux demandes de communication de documents sociaux par les membres de la Sacem.

L'intégralité des activités de ces deux Commissions seront ainsi transférées au Conseil de surveillance. Par ailleurs, certaines prérogatives de l'Assemblée générale seront déléguées au Conseil de sur-

veillance : les décisions sur la politique de gestion des risques, l'approbation de toute acquisition, vente, ou hypothèque de biens immeubles, l'approbation des opérations de fusion ou d'alliance, la création de filiales et l'acquisition d'autres entités ainsi que l'approbation des opérations d'emprunt, d'octroi de prêts et de constitution de garantie d'emprunt. Il s'agit, en fait, d'un degré de sécurité supplémentaire dans la prise de décision.

Éthique et transparence

Second pilier de la réforme, la transparence. Elle se traduira notamment par la création d'une nouvelle instance : le Comité d'éthique. Émanation du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance qui nommeront, chacun dans « leurs rangs », trois membres (un auteur, un compositeur et un éditeur), ce comité sera renouvelé tous les ans. Y siègeront les présidents d'honneur de la Sacem ainsi qu'une personnalité qualifiée extérieure à la Sacem nommée pour trois ans. Son rôle : prévenir, identifier, gérer et contrôler toute situation de conflit d'intérêts rencontrée par les administrateurs de la Sacem, les membres du Conseil de surveillance ou le directeur général. L'ordonnance impose, par ailleurs, à chaque membre de ces instances de soumettre une déclaration d'intérêts annuelle à l'Assemblée générale. Le Comité d'éthique recevra les déclarations d'intérêts et sera aussi le garant du respect des règles d'éligibilité des membres aux Conseils et à la Commission

> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Votez pour la réforme!

Mercredi 1^{er} mars 2017, à 14h30, tous les membres de la Sacem sont invités au siège de la Sacem, à Neuilly, pour voter sur ces propositions de modifications statutaires et réglementaires, imposées par l'ordonnance transposant la directive européenne. Pour aller plus loin et mieux comprendre les enjeux de cette réforme, rendez-vous dans votre espace membre sur sacem.fr.



statutaire de la Sacem. Il reprendra aussi toutes les prérogatives de l'actuel Comité de morale professionnelle.

« *Si elle était déjà bien présente dans son ADN, la transparence s'installe à tous les niveaux de la Sacem à partir de 2017*, souligne David El Sayegh. *Désormais, l'Assemblée générale aura à approuver un rapport de transparence détaillant les comptes de l'année : quelles sommes dépensées ? Comment ? Quels montants collectés ? Combien ça coûte ? Chaque nouveau postulant à la Sacem aura cette information et connaîtra le détail des frais de gestion de la société.* »

Ce rapport de transparence, dont le premier concernera les comptes de l'exercice 2017, sera communiqué à tous les membres qui auront ainsi une vision macroéconomique des comptes, mais aussi microéconomique : sur chaque feuillet de répartition, le détail des droits, des frais de gestion, des sommes déduites aux fins sociales

ou culturelles sera indiqué en 2018. Par ailleurs, dès 2017, chaque nouveau postulant à la Sacem recevra une information préalable et détaillée, notamment concernant les droits qu'il peut apporter à la Sacem, les conditions d'adhésion et de résiliation, les frais de gestion de la société, etc. Enfin, une procédure de traitement interne des contestations relatives aux conditions d'admission, aux apports, au retrait d'apports, aux démissions et à la gestion des droits est prévue. Il y aura ainsi un point de contact unique au sein de la direction des Sociétaires pour répondre à ces demandes, avec un délai de traitement qui, à partir du 1^{er} janvier 2018, ne devra pas dépasser deux mois, sauf raison légitime justifiant un délai plus long (comme, par exemple, la déclaration de l'œuvre non encore établie par le membre). Venez nombreux à l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars! •

> LES DATES CLÉS

26/02/2014

Directive européenne sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur.

07/07/2016

Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine : le Gouvernement est habilité à transposer par voie d'ordonnance la directive européenne sur la gestion collective dans un délai de six mois.

22/12/2016

Ordonnance portant transposition de la directive européenne : modification du Code de la propriété intellectuelle, partie législative.

Février 2017

Décret d'application modifiant la partie réglementaire du Code de la propriété intellectuelle.

01/03/2017

Sacem : vote en Assemblée générale extraordinaire de la réforme statutaire, pour se mettre en conformité avec l'ordonnance transposant la directive européenne.

Le saviez-vous ?

La Sacem a déjà procédé à des réformes statutaires assez conséquentes au cours de la dernière décennie.

En 2012, le directoire a été remplacé par la direction générale. En 2015, certaines règles issues de la directive sur la gestion collective ont été prises en compte dans les statuts car elles ne nécessitaient pas d'attendre leur transposition en droit français.



Chaque nouveau postulant à la Sacem recevra une information préalable et détaillée, notamment concernant les droits qu'il peut apporter à la Sacem, les conditions d'adhésion et de résiliation, les frais de gestion de la société.

BRUNO LION

Élections: la musique en campagne!

L'association Tous pour la musique (TPLM) se mobilise pour inscrire la musique au cœur de la campagne présidentielle et invite les citoyens à faire entendre leur voix... pour la musique! Rencontre avec Bruno Lion, président de TPLM et administrateur de la Sacem.



© THOMAS BARTEL

Pourquoi la filière musicale se mobilise-t-elle à l'approche de l'élection présidentielle?

Aujourd'hui, les trois quarts des Français déclarent ne pas pouvoir se passer de musique. Elle crée de la fraternité, du lien social, suscite des passions... C'est aussi une filière qui représente un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros et deux cent quarante mille emplois non délocalisables en France. La musique occupe une place incomparable dans notre économie, notre société et notre quotidien. Elle n'a aucune frontière, ni géogra-

phique, ni sociale, ni générationnelle! En bref, la musique est partout... sauf dans les programmes électoraux! Il est donc urgent de faire émerger des propositions qui donnent le «la» aux candidats.

Concrètement, comment se déroule cette «campagne»?

Depuis le début du dernier quinquennat, à travers l'association Tous pour la musique, la filière musicale a travaillé de concert autour des enjeux économiques, juridiques et sociétaux qui traversent la diversité de ses acteurs et de ses métiers. Assurés de la nécessité d'inclure aussi la diversité des publics et des citoyens, nous avons lancé le site participatif mavoixpourlamusique.fr. Il s'agit d'un espace de libre expression pour que chacun puisse prendre la parole, partager des expériences, des réflexions, émettre des propositions. Depuis novembre et jusqu'à fin janvier, nous partons également à la rencontre des citoyens, en

régions, en organisant des rencontres thématiques ouvertes au public. Tout en favorisant l'éclairage d'experts, nous sommes convaincus que les meilleures idées naissent du débat! Notre ambition est de «fabriquer» collectivement un programme politique qui accorde à la musique une place dans les politiques publiques, proportionnelle à celle qu'elle occupe vraiment dans le quotidien des Français, c'est-à-dire essentielle.

Quels sont les thèmes abordés?

Soutien à la création, développement territorial, export et rayonnement de la musique française, éducation artistique et culturelle, emploi-compétitivité-croissance, création de valeur à l'ère numérique en Europe... Nous organisons des débats autour de ces thématiques cruciales qui trouvent écho dans l'ensemble des politiques publiques nationales mais aussi territoriales. Début décembre, à l'occasion du festival des Transmusicales, à Rennes, nous avons organisé deux débats avec des acteurs de la filière musicale et des élus. Le premier portait sur les territoires, le second sur l'apprentissage de la musique aux plus jeunes. Comment faciliter le dialogue entre les différents niveaux de collectivité locale pour garantir un soutien pérenne à la création artistique, notamment musicale?

Quelles responsabilités dans l'action publique lorsqu'on parle de «compétences partagées»? Comment développer et garantir l'accès de tous les plus jeunes aux pratiques musicales collectives sur les temps scolaires? Faut-il inscrire l'éducation musicale dans la Constitution comme en Suisse, s'inspirer du modèle scandinave ou même anglais? Autant de questions qui ont été évoquées et ont fait l'objet de belles discussions passionnées qui se sont prolongées sur le forum en ligne.

Que remettrez-vous aux candidats à l'élection présidentielle?

À cette phase de concertation, succédera la phase d'élaboration de nos propositions, d'un programme pour la musique. Il devrait être prêt pour le mois de février. Il inclura une série de mesures concrètes et transverses. Nous le soumettrons sous forme de livre blanc aux candidats afin de poursuivre le dialogue avec eux et de les interroger sur leur programme pour la culture et la musique. ●

Pour aller plus loin...
mavoixpourlamusique.fr

Mise en œuvres

Le financement participatif au service de la création contemporaine

Dispositif de financement participatif innovant, Mise en œuvres a été initié par la Sacem en partenariat avec Proarti. Sous le parrainage du violoniste Renaud Capuçon, il est destiné à encourager les artistes interprètes à passer commande auprès de compositeurs.

«Le financement participatif est aujourd'hui bien plus qu'un complément de budget: c'est un écosystème complet qui offre de nouvelles opportunités de promotion et de diffusion des répertoires, dans un contexte où les aides financières sont de plus en plus incertaines.» C'est de ce constat, dressé par François Besson, directeur de l'Action culturelle de la Sacem, qu'est née l'idée de Mise en œuvres. Imaginé par la Sacem en partenariat avec Proarti, ce dispositif a pour objectif de former et d'accompagner les acteurs de la création dans leur recherche de financements. «En investissant le champ du financement participatif, nous souhaitons faciliter l'accès au financement à des répertoires moins "médiatiques" confrontés à une économie plus fragile, mais aussi stimuler le goût de l'aventure musicale des internautes», poursuit François Besson.

Soutenir la création

Au total, ce sont neuf projets qui ont été retenus, à la suite du premier appel à candidatures. Chacune des équipes projet va mener campagne durant trois mois. La Sacem abondera par paliers successifs la collecte à hauteur de 50%, avec un plafond maximum de 5000 euros et participera à amplifier la visibilité des projets pour susciter l'intérêt des internautes à travers la caution que représente son soutien. Si tous les projets incluent un enregistrement et des représentations, l'argent de la collecte est spécifiquement fléché

sur la commande au compositeur, la Sacem veillant à ce que les montants correspondent à une juste rémunération. «L'investissement des porteurs de projet tout au long de la collecte est indispensable. La première étape est essentielle et consiste à informer et sensibiliser leur entourage et leur réseau proches, afin de lancer la

levée de fonds dans de bonnes conditions et inciter de plus en plus d'internautes à participer à la réalisation de leur projet», détaille Julie Poureau, chargée de mission à l'Action culturelle, qui pilote ce projet et assure le suivi du dispositif en coordination avec Proarti et les équipes de la Sacem.

Ci-contre: l'ensemble Gustave propose un projet artistique en hommage à la Bretagne, avec le compositeur Benoît Menut.



© NATACHA COLMEZ

Plus de 2,3 millions d'internautes ont déjà soutenu des projets en France par le biais des plateformes de financement participatif.



La communication sera renforcée par Proarti, avec en point d'orgue une soirée de présentation publique des projets le 2 février au Carreau du Temple, à Paris. En plus des ateliers de sensibilisation ouverts à tous les membres de la Sacem lors du lancement du dispositif, les neuf porteurs de projet ont bénéficié d'une demi-journée de formation personnalisée: «*Nous avons travaillé ensemble sur la stratégie de communication, pour leur expliquer les différentes phases et les différents outils à utiliser. Et ils peuvent, tout au long de la campagne, solliciter notre coaching*», précise Marie Tretiakow, coordinatrice générale de Proarti.

Accompagner les créateurs

Pour le compositeur Benoît Menut, qui travaille déjà sur la commande de l'ensemble Gustave, insérée dans un programme en hommage à la Bretagne, «*Ce dispositif fait*



«Travailler une œuvre avec son compositeur est toujours un moment unique.» Renaud Capuçon.

passer le message que la communication n'est pas qu'un lien superficiel, mais peut aussi être un canal privilégié pour construire des projets qui font sens». Sa création autour de *Stèles*, de Victor Segalen, complétera, ainsi, deux œuvres de Jean Cras et Guy Ropartz. Ce projet sera joué le 30 juillet prochain à la pointe du Raz, dans le cadre du festival Arts à la pointe. Et comme le confie Mayeul Girard, altiste de l'ensemble Gustave, «*L'idée est ensuite de faire tourner ce spectacle autour du voyage et du dialogue des cultures dans le réseau de l'Alliance française*».

Au-delà de l'aspect financier, Mise en œuvres est aussi un moyen d'amener les créateurs à se familiariser avec le *crowdfunding*, tout en

augmentant les compétences des porteurs de projet, notamment dans les esthétiques les moins exposées comme la musique électroacoustique. Pour Armando Balice, d'Alcôme, «*C'est un premier pas vers une professionnalisation. La formation dispensée par Proarti nous a appris à mener une campagne, mais aussi les règles fiscales liées au mécénat*». La compagnie a passé commande auprès de Vincent Laubeuf d'un concerto pour acousmonium. Cet orchestre de haut-parleurs pour trois interprètes propose, avec Cheval de 3, une nouvelle approche de la musique acousmatique.

Bien plus qu'une opération ponctuelle, Mise en œuvres entend aider les artistes à diversifier leurs sources de financement, en les accompa-

Trois questions à ... Renaud Capuçon, parrain de Mise en œuvres

Pourquoi avoir accepté de parrainer Mise en œuvres ?

Je ne conçois pas de ne pas jouer



les compositeurs de mon époque. Interpréter les génies du passé est un plaisir chaque fois renouvelé, mais il faut participer à l'élaboration du futur. J'ai donc tout de suite adhéré au projet Mise en œuvres, qui fait travailler ensemble compositeurs et interprètes. Ce dispositif participe au renouvellement des répertoires, en soutenant la création d'œuvres et en permettant qu'elles soient interprétées, donc qu'elles prennent vie.

Vous allez vous-même participer à ce dispositif ?

J'ai commandé une œuvre à Benjamin Attahir, actuellement en résidence à la Villa Médicis. Nous allons travailler sur un concerto pour violon et orchestre. C'est l'occasion de mettre en valeur un jeune compositeur doté d'un

talent fou. Avoir le privilège de travailler une œuvre avec son compositeur est toujours un moment unique. Cela confère une compréhension plus fine de la musique, qui permet d'aborder différemment l'interprétation.

Ce projet peut-il amener de nouveaux publics vers la création contemporaine ?

C'est une occasion privilégiée de mettre en lumière des compositeurs, des interprètes et des ensembles de grande qualité auprès d'un public plus large. Et cela peut permettre à la création contemporaine d'investir pleinement les nouveaux canaux de communication, comme les plateformes et les réseaux sociaux. Il n'y a que du positif dans ce projet, c'est du gagnant-gagnant pour tout le monde.



© NEMO FERRIER-STEFANOVITCH

gnant dans l'élaboration d'une stratégie à long terme autour du financement participatif. «*Ce dispositif est intelligemment pensé. En mixant financements professionnels et privés, il permet de se lancer dans le crowdfunding en étant sécurisé. Si cela fonctionne, nous mènerons d'autres campagnes, mais cette fois-ci en sachant comment nous y prendre*», s'enthousiasme Sylvain Sartre, du collectif Les Ombres. Cet ensemble de musique baroque a confié à Gérard Pesson le soin de composer trois antennes contemporaines pour introduire les *Leçons de ténèbres*, de François Couperin.

Repenser l'Action culturelle

Mise en œuvres est le premier pas d'une réflexion plus large sur le financement de l'Action culturelle de la Sacem. Celle-ci consacre environ 20 millions d'euros chaque année au soutien de projets, là où le don avec contrepartie représente annuellement plus du double. Il y a donc urgence à investir ce canal. La Sacem anticipe en effet une baisse de ses ressources en 25% Copie privée, qui finance 90% de son action culturelle. «*Nous contenter de réduire notre soutien proportionnellement à la baisse de la copie privée ne peut pas être la seule option dès lors que*

Ci-dessus : le collectif d'artistes Les Ombres a passé commande à Gérard Pesson d'une œuvre musicale contemporaine.

nous avons trois ans pour travailler à la diversification de nos ressources. Le nom et la notoriété de la Sacem, organisme structurant pour la création, sont autant de leviers pour y parvenir», affirme François Besson. En plus du financement participatif, d'autres directions sont explorées, comme la philanthropie privée et les fondations d'entreprise. Celles-ci voient affluer les demandes, et ont de plus en plus besoin de filtres pour sélectionner les projets. Une opportunité de valoriser le travail quotidien d'expertise, de conseil et d'accompagnement des équipes de la Sacem, au siège et dans les délégations régionales. Dernier axe étudié, la promotion, auprès des créateurs, d'outils de financement existants mais peu sollicités, comme l'Ifcic. Pour François Besson, «*Il ne s'agit pas de voir la création uniquement sous l'angle financier mais d'accompagner les créateurs et les former aux enjeux économiques et aux mutations des moyens de financement de la création à un moment où ils sont de plus en plus souvent*

amenés à être également des entrepreneurs». Pour revenir au financement participatif, un deuxième appel à projets sera lancé en mars, suivi d'un troisième en septembre. Après cette première expérience, les critères de sélection seront ajustés. La Sacem travaille déjà sur d'autres dispositifs. Pour François Besson, ces nouvelles initiatives doivent permettre aux créateurs de s'emparer du financement participatif: «*Il ne doit plus être vu comme le recours de la dernière chance, mais comme un écosystème au service de la diversité. Avec plus de 2,3 millions d'internautes ayant déjà soutenu des projets en France, les plateformes de financement participatif sont d'ores et déjà un contre-pouvoir culturel, avec toutes les opportunités que cela représente pour nos membres*». Il n'y a plus qu'à aller découvrir les neuf projets sur Proarti! ●

Pour aller plus loin...
proarti.fr



«Ce dispositif est intelligemment pensé. En mixant financements professionnels et privés, il permet de se lancer dans le crowdfunding en étant sécurisé.»

Sylvain Sartre.

Enquête

Pas d'impunité pour les pirates



La Sacem continue son combat pour lutter contre les sites de piratage. Au terme d'une longue et minutieuse enquête digne d'un roman d'espionnage, la gendarmerie est parvenue en novembre dernier à obtenir la fermeture du site français de téléchargement illégal Zone Téléchargement. Préjudice estimé pour les ayants droit : 75 millions d'euros.

Onze mille visiteurs chaque jour. Quatre millions de connexions chaque mois. Onzième site Internet français le plus visité¹. La fermeture du site Zone Téléchargement a signé, cet automne, une étape importante sur un plan judiciaire. Retour en arrière : en 2014, la Sacem, rejointe par l'Alpa, l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle, porte plainte contre Zone Téléchargement, site de téléchargement illégal de séries, films, morceaux de musique, jeux vidéo et autres contenus protégés par le droit d'auteur. Pendant deux ans, c'est le centre de lutte contre les criminalités numériques de la gendarmerie nationale et la section de recherches de Toulouse qui se chargent de l'enquête. Identification des comptes, des biens, des serveurs, des régies publicitaires... L'enquête est longue, complexe. Elle conduit finalement à la fermeture du site à l'automne 2016 grâce à des saisies de serveurs informatiques en Allemagne et en Islande, mais aussi de nombreux avoirs criminels : voitures de luxe, biens immobiliers, comptes épargne... Sept personnes sont interpellées.

Contrefaçon lucrative

Installés en Andorre, les deux administrateurs du site ne payaient pas d'impôts. L'un d'eux a été mis en examen pour « contrefaçon », « travail dissimulé » et « blanchiment ». Bien organisés, ils avaient élaboré un mécanisme très sophistiqué pour contourner la loi et engranger un maximum d'argent provenant de la contrefaçon commerciale. Ainsi, alors que le préjudice est estimé à 75 millions d'euros pour les ayants droit, les encarts publicitaires présents sur le site – notamment

à caractère pornographique – ont généré pas moins de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires annuel. La gendarmerie a aussi retrouvé la trace de comptes offshore à Malte, Chypre et au Belize. Les initiateurs de ces actes de contrefaçon en bande organisée se sont enrichis pendant des années en profitant des œuvres des créateurs et des éditeurs. Alors même que l'offre légale de musique en ligne ne cesse de se développer et est accessible à tous, les sites de téléchargement illégal continuent d'être fréquentés par un certain public peu conscient des ravages qu'entraîne le piratage dans le milieu de la création. Pour David El Sayegh, secrétaire général de la Sacem, « Internet n'est pas une zone de non-droit ; il est nécessaire d'y faire respecter la loi

comme partout ailleurs. Parce que les œuvres ont une valeur, parce que le droit d'auteur est la juste rémunération d'un travail, il est urgent d'agir avec civisme en tant qu'internaute. Depuis vingt ans, la Sacem et l'ensemble des sociétés qui représentent les créateurs sont engagées dans la lutte contre le piratage. Il nous faut attaquer le mal à sa source, c'est-à-dire ceux qui confectionnent une offre illégale ». Récemment, d'autres sites ont fermé : What.CD et Blue Tiger. D'autres ont été sévèrement condamnés comme OMG Torrent... La lutte contre le piratage demeure plus que jamais d'actualité! ●

¹ Chiffre Alexa, Actionable Analytics for the Web.



© QUINTANILLA/THINKSTOCK

LE CŒUR À L'HONNEUR

Solidarité sans frontières

La Sacem a inscrit la solidarité au cœur de son identité, comme nous le rappellent deux événements récents.

Shuji Kato, bienfaiteur nippon



De gauche à droite : Arlette Tabart, Sonia Petrovna, Laurent Petitgirard, Shuji Kato, Claude Lemesle et Roger-Pierre Hermont, le 3 novembre 2016.

Au lendemain des attentats de novembre 2015, la Sacem a été contactée par le compositeur japonais Shuji Kato, amoureux et éminent spécialiste de la chanson française, président de l'Association franco-japonaise de la chanson au Japon. Il souhaitait témoigner sa solidarité aux artistes français et leur apporter un soutien tant moral que matériel. Il a écrit et enregistré un poignant requiem baptisé *Le chagrin du Bataclan*, dont une centaine de disques a été offerte à la Sacem, et organisé une collecte dont les bénéfices ont été versés au Comité du cœur de la Sacem. ●

Hommage à Casimir Oberfeld

Casimir Oberfeld a rejoint la communauté des créateurs de la Sacem en 1926. Compositeur à succès de l'entre-deux-guerres, on lui doit notamment les œuvres *Félicie aussi* ou encore *Paris sera toujours Paris*. Il a composé pour nombre d'artistes, comme Fernandel, Mistinguett et Maurice Chevalier. Arrêté à Nice en 1943 lors d'une grande rafle, il est transféré au camp de Drancy puis déporté à Auschwitz, où il survit. En janvier 1945, ce sont les sinistres marches de la mort. Casimir Oberfeld y meurt de froid et est enterré sur place. Un destin tragique... Riche de sa longue histoire, la Sacem se fait un devoir d'assurer un travail de mémoire. C'est pourquoi, lorsque Grégoire Dunant, le fils de Casimir Oberfeld, a souhaité rapatrier les cendres de son père à Paris, sa ville d'adoption et de cœur, notre société lui a naturellement apporté tout le concours possible. En aidant aux démarches et formalités de transfert et en mettant à disposition le caveau dont elle a la concession, la Sacem est heureuse d'avoir pu contribuer à ce que Casimir Oberfeld soit accueilli à Montmartre, en ce cimetière parisien où sont inhumés tant d'immenses créateurs. ●

➔ Télex

Action culturelle. Depuis 2015, deux commissions Jeune public se réunissent chaque année pour étudier les dossiers du programme d'aide aux projets dans les catégories création/production et diffusion, en mars et en septembre. Depuis leur instauration, la Sacem reçoit chaque année un nombre constant de dossiers. Afin de faciliter le travail des membres de la commission et face à l'intérêt des porteurs de projet, le nombre de commissions Jeune public passe en 2017 de deux à trois commissions par an : février, mai et septembre. ●



© THIBAUT DE CORDAY

Les coups de cœur de... Bruno Delpont,

directeur général TSF Jazz



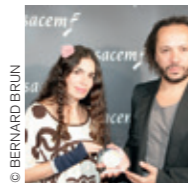
Album *Riddles*

Ray Lema

et Laurent De Wilde

Tout ce que j'aime dans le jazz. Des compositions

pleines de rythmes et de mélodies délicieuses où les deux pianos s'entrelacent, se mélangent dans une harmonie joyeuse où l'on sent une complicité incroyable de deux grands musiciens aux parcours multiples. Dix morceaux qui ensoleillent ce début d'hiver grisâtre. Et si vous n'aimez pas le jazz, cela vous plaira quand même!



Concert *Yael Naim et David Donatien*

Le Cirque d'Hiver, Yael Naim et David Donatien,

accompagnés par l'irrésistible Dan Romeo à la basse et les 3some-sisters. J'avais eu la chance de filmer la première sortie en public de Yael et David pour cet album magnifique, *Older*. Un an après, l'osmose, la profondeur, la musicalité et la beauté de l'ensemble m'ont une nouvelle fois bouleversé, m'arrachant même des larmes avec la chanson *Coward*.



Découverte *L'insouciance*

Baptiste W. Hamon

Le W est là pour marquer l'amour d'une Amérique

où la voix grave et profonde de Baptiste W. Hamon vous emmène

au cœur de Nashville, Tennessee. Avec force violon et pedal steel, on se promène sous les sycomores, on se rappelle Columbia et on se dit qu'un gars comme ça mérite d'être connu. Ça tombe bien, il est sur les routes de France.



« ON NE PEUT PAS
CHANTER
PAR DEVOIR,
C'EST UN BONHEUR
PARTAGÉ. »

© STÉPHANE VIVIER

Bio

1974
Michel Jonasz,
premier album.

1985
Unis vers l'uni,
disque de platine.

1988
*La fabuleuse histoire
de Mister Swing*.

2011
*Les hommes sont
toujours des enfants*.

MICHEL JONASZ

LE JOUEUR DE BLUES

Une voix. Vibratile, voluptueuse, immédiatement reconnaissable. Une voix qui chante le blues, qui scande le jazz, avec des rires derrière les rimes, des larmes sous les gammes.

Mais le talent de Michel Jonasz ne se limite pas à sa voix unique. Chanteur, comédien dramaturge, l'homme a plus d'une corde à son arc, plus d'une couleur à son arc-en-ciel. En près de cinquante ans de carrière et dix-huit albums studio, il a foulé toutes les scènes, fréquenté tous les hit-parades. Énumérer ses classiques reviendrait à égrener tout un pan de la chanson française. De *Dites-moi à Soul music airlines*, en passant par *Les vacances au bord de la mer* ou *La boîte de jazz*, il a écrit quelques-unes des plus belles pages de notre patrimoine musical national.

La fabuleuse histoire du futur Mister Swing commence à Drancy, un jour de 1947. Né dans une famille d'origine hongroise, Michel découvre la musique tzigane sur l'électrophone de ses grands-parents paternels. Un peu plus tard, il reçoit un véritable choc en assistant à un concert d'Édith Piaf à l'Olympia. Pourtant, l'artiste en herbe hésite encore : peinture, art dramatique ou musique ? Pianiste autodidacte, le voilà qui accompagne le chanteur de rhythm'n'blues Vigon avant de fonder son propre groupe, le King Set. Cette fois, c'est décidé : Michel sera chanteur, la meilleure façon de partager les émotions qu'il ressent.

Écllosion d'une star

Après quelques 45 tours avec son groupe (*Apesanteur*), ou sous le pseudonyme de Michel King Set, il se lance enfin à visage et patronyme découverts. Il lui faudra attendre 1974 avec un pre-

mier album pour connaître enfin le succès. Sa *Super nana*, habillée par Jean-Claude Vannier, enchante et séduit le public. Déjà, Michel sait ce qu'il veut, ou plutôt ce qu'il ne veut pas : qu'on intervienne dans sa musique, dont il entend assumer la seule responsabilité. Le deuxième album, l'année suivante, confirme le talent de l'artiste : ses *Vacances au bord de la mer*, souvenirs d'enfance nostalgiques, font des vagues, à défaut de raz de marée. Après tout, comme il l'affirmera bien plus tard dans un autre album, « *Les hommes sont toujours des enfants* »...

Désormais, Michel écrira seul ses chansons. Et entreprendra un véritable marathon des scènes les plus prestigieuses, entre Olympia, Théâtre de la Ville, Cigale, Casino de Paris, Palais des Sports ou Zénith, souvent illustrées de disques live. Du blues, du blues, du blues, mais pas seulement. Bête de scène, il est aussi champion des plateaux de télévision ou de cinéma. Sa participation au film d'Élie Chouraqui, *Qu'est-ce qui fait courir David*, lui vaudra une nomination au César du meilleur second rôle masculin en 1982. Trois ans après, son album *Unis vers l'uni* sera couronné de trois Victoires de la Musique.

Bonheur partagé

Dans sa boîte de jazz, Michel a su mêler émotion et humour, swing et spleen, ternaire et binaire, rythmes anglosaxons et âme slave. Des ingrédients que l'on retrouve dans sa comédie musicale uniquement constituée de chan-

sons inédites, *La fabuleuse histoire de Mister Swing*, qui restera à l'affiche plus de trois mois à Paris avant d'entreprendre une longue tournée, de faire l'objet d'un double album live certifié platine et de remporter la Victoire du spectacle musical de l'année 1988.

Jonasz l'infatigable n'a jamais cessé de parcourir scènes et studios. Entre deux albums, il compose des musiques de films (*Clara et les chics types*, *Miss Missouri*) ou des génériques d'émissions de télévision (*Zone interdite*, *Cinéma cinéma*), quand il ne tourne pas face caméra (près d'une cinquantaine de films et de téléfilms) ou n'interprète pas ses propres pièces de théâtre, dont *La vie est une tarte aux pommes* ou *Abraham*, inspirée par son grand-père et restée quatre ans à l'affiche. Outre son propre label discographique, MJM, il a également créé une maison d'édition littéraire qui porte son nom et publie des livres consacrés au développement personnel et à la spiritualité. Comme il le dit : « *Le bonheur, c'est une décision à prendre...* ».

En 2007, en véritable amoureux de la chanson française, il a rendu hommage à ses pères spirituels en enregistrant des reprises de chansons de Brel, Ferré, Brassens ou Montand. Depuis quelques années, Michel le joueur de blues tourne en trio ou en piano-voix, accompagné du pianiste Jean-Yves D'Angelo. « *Je ne suis qu'un artisan de la chanson*, affirme-t-il souvent. *On ne peut pas chanter par devoir, c'est un bonheur partagé.* » La formidable épopée de Mister Swing n'est pas près de s'arrêter. ●

French Waves Projet à 360°, *French Waves* raconte l'histoire fascinante des musiques électroniques françaises. Émulation transgénérationnelle, croisement d'univers artistiques, aventure internationale... une plongée ambitieuse au cœur de la french touch, dont on ne se lasse décidément pas.

Une épopée numérique réussie



— Les musiques électroniques comptent peu ou prou trente années à leur compteur. Plus vives que jamais,

elles présentent la singularité de voir se côtoyer trois générations : les pionniers, leurs successeurs et la jeune garde. Si, en France, on ne peut réduire une histoire si riche à la seule french touch, force est cependant de constater que l'émulation transgénérationnelle qui est à l'œuvre est un des ressorts de la vitalité actuelle de la scène. Un jeune réalisateur de 24 ans, Julian Starke, a décidé de mettre en images sa fascination pour ce phénomène. Il a imaginé le projet *French Waves* qui, avec l'accompagnement de l'Institut français et de la Sacem, est devenu un

projet transmédia, porté par le producteur Zorba.

À l'origine, Julian Starke

— Julian Starke est l'initiateur et réalisateur de *French Waves*. Ce qui frappe d'emblée, concernant ce projet à visée historique large, c'est évidemment sa jeunesse, puisqu'il n'a que 24 ans, mais aussi son enthousiasme contagieux. Tout commence par une bande d'amis, celle qui gravite autour du collectif Pain Surprises et du film *Eden*, de Mia Hansen-Løve. Le film retrace les débuts de l'électro en France autour de l'histoire du frère de la réalisatrice, le DJ Sven Løve. Félix de Givry, qui joue le rôle inspiré du DJ, est alors colocataire de Julian Starke. Tous deux font partie de Pain Surprises, qui mêle organisation de fêtes, label et autres activités, créé en 2011 par Félix de Givry

et Étienne Piketty, le cousin du DJ Jacques, également membre du collectif et de l'aventure French Waves.

«*Tout le collectif Pain Surprises a passé le casting d'Eden, et comme Mia Hansen-Løve a mis deux ans à financer son film, nous nous sommes tous rapprochés et j'ai compris qu'il y avait des parallèles entre la bande d'amis de Sven Løve et la nôtre, confie Julian. Mia a adoré l'idée et m'a présenté Guillaume de La Boulaye, cofondateur avec Olivier Mardi de l'agence Zorba.*»

Un projet transmédia

— Olivier Mardi, président de Zorba, fasciné par la maturité de Julian, décide vite de faire du projet une aventure transmédia : «*Chez Zorba, nous ne venons pas de la musique, nous sommes des story-tellers. Guillaume a lu une étude selon laquelle les aficionados des musiques électroniques sont*



© FRENCH WAVES

Images extraites du documentaire.
Ci-dessous : Laurent Garnier. À droite : Pedro Winter.



© FRENCH WAVES



© FRENCH WAVES

300

heures de tournage accumulées pour la réalisation du documentaire et du long-métrage.

les personnes les plus engagées sur les réseaux sociaux et sur le live. Il était complètement logique de se lancer dans un vrai projet à 360° ».

Et pour raconter cette histoire, dès la fin 2013, Julian se met à tourner beaucoup d'images des pionniers, en France, mais aussi à Chicago ou à Détroit, avant de revenir aux artistes de sa génération, le tout en configuration légère, avec un chef-opérateur et un ingénieur du son. Il faudra environ deux ans de tournage et un an de montage pour aboutir à un

résultat qui croise les univers : le DJ Rone et la littérature, Para One et le cinéma ou Canblaster et les jeux vidéo.

Au total, dix épisodes de cinq minutes se dédient à un titre – de *Visine*, de Motorbass, en 1992, à *Phonochose*, de Jacques, en 2015 – racontant une histoire française des musiques électroniques. Mais au-delà de cette websérie, *French Waves* se décline aussi sous la forme d'une plateforme Web, d'un documentaire cinéma et d'une version télé, qui font vivre ce patrimoine d'une manière

inédite, les archives récupérées et le nombre d'heures de tournage accumulées (Julian Starke en a totalisé près de trois cents) étant sans précédent dans les musiques électroniques.

Le soutien de l'Institut français et de la Sacem

— Un projet aussi ambitieux a évidemment besoin d'aide pour voir le jour. L'Institut français en prend connaissance dès le début, en raison de ses relations avec le producteur Zorba, très actif en Asie. Gaëlle Massicot-Bitty, responsable du pôle spectacle vivant et musiques à l'Institut français, explique : «*Le projet de webcréation et le développement des musiques électroniques, qui sont bien accueillies à l'étranger, entraînent en résonance avec ce que l'on défend. Étant pluriculturels, nous avons la facilité d'accompagner un projet dans sa globalité.*»

« LE PROJET DE WEBCRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES MUSIQUES ÉLECTRONIQUES, QUI SONT BIEN ACCUEILLIES À L'ÉTRANGER, ENTRAÎNENT EN RÉSONANCE AVEC CE QUE L'ON DÉFEND. »

— GAËLLE MASSICOT-BITTY, RESPONSABLE DU PÔLE SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUES À L'INSTITUT FRANÇAIS

De gauche à droite: Bob Sinclar et Bambounou. Ci-dessous: Fakear-Superpoze.



Bénéficiant du soutien du CNC, de la Ville de Paris, d'UniFrance et de l'Alliance française, l'Institut français a facilité la structuration du projet *French Waves*. Cette aide a permis au projet de participer du 2 au 5 mars 2016 aux Rendez-vous du cinéma français et au Festival Ciné Salon à New York.

C'est en amont qu'intervient la Sacem, un autre partenaire naturel du projet, via son action culturelle. Sur les conseils de Gaëlle Massicot-Bitty, Zorba et Pedro Winter rencontrent Jean-Noël Tronc en septembre 2015, qui identifie vite ce qui inscrit *French Waves* dans l'Action culturelle de la Sacem, qui a notamment pour mission la valorisation des œuvres et le soutien aux projets de création et de diffusion. Aline Jelen, responsable de l'Action culturelle à l'international à la Sacem, précise son intervention: « Outre les premiers soutiens en numéraires qui sont intervenus dès début 2016, nous avons écouté les besoins du projet

« LA SACEM VA POURSUIVRE SES AIDES EN COMPLÉTANT PAR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET SCÉNIQUE DE FRENCH WAVES, NOTAMMENT À L'EXPORT ET EN PARTENARIAT AVEC DES LIEUX ET FESTIVALS À MÊME DE POUVOIR L'ACCUEILLIR. »

— ALINE JELEN, RESPONSABLE DE L'ACTION CULTURELLE À L'INTERNATIONAL À LA SACEM

et sommes venus l'accompagner aux côtés de l'Institut français en 2016. En 2017, la Sacem va poursuivre son soutien en fléchant plus spécifiquement sur les développements du volet scénique de *French Waves*, notamment à l'export et en partenariat avec des lieux et festivals à même de pouvoir l'accueillir ».

Un futur international et innovant
— 2017 sonne l'heure de l'éclosion publique de *French Waves*, avec le lancement

de la websérie en février et une soirée de lancement au Grand Rex le 23 février, avec une projection en avant-première du film, qui se poursuivra toute la nuit au Rex Club. Le documentaire télé sera ensuite diffusé sur la chaîne C Star. La partie live sera assurée par le producteur de spectacles Miala, qui construit une tournée internationale des artistes impliqués dans le projet, incluant des masterclass sur le modèle de ce qui a eu lieu à New York.

Olivier Mardi envisage avec enthousiasme le futur, en pensant à une deuxième saison, au décloisonnement des musiques électroniques, à l'invention de nouvelles manières de les vivre, en immersion, par l'agrégation d'acteurs innovants, au croisement avec d'autres scènes internationales... Bref, tout ne fait que commencer pour *French Waves*! •

Pour aller plus loin...

f @Frenchwavesexperience
SOIRÉE DE LANCEMENT ET DIFFUSION EN AVANT-PRÉMIÈRE DU DOCUMENTAIRE, LE 23 FÉVRIER 2017, AU GRAND REX.



Gaëtan Roussel Léa, la discrète

Le premier album de Louise Attaque a 20 ans. Parmi ses quatorze morceaux – quatorze singles potentiels – Gaëtan Roussel, le chanteur du groupe, revient sur *Léa*, une chanson discrète sur laquelle toute une génération a mis un visage.

Magsacem : Comment votre premier album est-il né ?
Gaëtan Roussel : Tout a commencé vers 1994 au Tremplin, un complexe de studios de répétition et d'enregistrement à Ivry-sur-Seine. On y répétait à trois sous le nom de Caravage. Très vite, on a décidé de tout changer: arrêter de chanter en anglais et jouer « unplugged ». Après avoir acheté des instruments acoustiques, on a griffonné sur un petit papier « *Cherche violoniste partageant nos références: Tom Waits, Nick Cave...* ». L'annonce est tombée dans les mains d'Arnaud Samuel, qui a rejoint le groupe. On a fait notre première maquette au Tremplin: une cassette huit titres enregistrée par une stagiaire en une journée. Louise Attaque a été son cobaye.

Léa y figurait-elle ?
Non. Y figuraient déjà *Les nuits parisiennes, Savoir, Toute cette histoire, Tes yeux se moquent et Amours*. Autant, sur les autres chansons, on essayait de dégager beaucoup d'énergie, autant *Léa* est l'une des premières chansons comportant du silence. La première fois que les gens ont entendu parler de nous, c'était avec *J't'emmène au vent*. Ensuite, on a sorti *Ton invitation*, une chanson moins frontale, plus mélodique et construite. *Léa* a trouvé sa place naturellement, sans qu'on se dise: « Celle-ci passerait bien à la radio ». Si *J't'emmène au vent* est la locomotive de l'album, *Léa* en est peut-être la colonne.



Il existe un lien entre Léa et L'insouciance, sur votre dernier album, Anomalie...

Les textes n'ont rien à voir mais *L'insouciance* est aussi une chanson où il y a de l'air. Cette dernière a été écrite d'une salve fin 2014-début 2015, aux Studios Campus, à Bastille (Paris). On a levé la tête et on s'est souvenu qu'on avait enregistré *Léa* exactement dans la même salle, pratiquement vingt ans plus tôt.

Léa, c'est le portrait d'une Parisienne insaisissable. « Elle est pas à gauche, elle est pas à droite », dit le refrain. La chanson commence par: « Elle est pas

terroriste, elle est pas anti-terroriste, elle est pas intégriste». Impossible, désormais, de ne pas la relier au contexte actuel. Notre intention n'est pas aujourd'hui plus qu'hier de faire entrer la politique dans nos morceaux. C'est à vous d'y projeter ce que vous voulez. J'aime particulièrement les textes impressionnistes qui laissent de la place à l'imagination.

Vous voulez dire que le public y réagit de la même manière en 1997 et en 2017 ? Les gens mettent aujourd'hui des choses différentes dans nos chansons. En 1997-1998, ils venaient pour nous voir mais les chansons leur appartenaient déjà. Ils ne disaient pas: « On aime beaucoup ce que vous faites »; ils venaient nous raconter ce qu'ils avaient vécu sur notre musique.

Quand on a commencé à jouer dans les bars, *J't'emmène au vent* nous sauvait la vie. *Léa*, ce n'était pas le cas. Mais au fur et à mesure, un jeu a commencé. Le nombre de personnes qui nous ont dit: « Ah, Léa, je la connais »!... Au festival Beaugard, l'été dernier, une demoiselle levait les bras avec un panneau portant son prénom, Léa, et une flèche pointant vers elle. À côté d'elle, un garçon avec un autre panneau sur lequel était écrit: « Putain qu'est-ce qu'elle est chiant ». Comme dans la chanson. •

1994

Formation de Louise Attaque à Paris.

1997

Sortie de l'album *Louise Attaque* (comportant la chanson *Léa*), qui s'écoulera à 2,8 millions d'exemplaires.

2016

Retour après dix ans d'absence avec l'album *Anomalie*.

Melissa Phulpin

Une bonne étoile

Pour quiconque travaille dans l'industrie musicale, il est impossible de ne pas la connaître. Melissa Phulpin dénêche et accompagne les jeunes pousses de la musique.

Elle court toute la journée. Réunion de bon matin dans une maison de disques. Rendez-vous au café avec un artiste qu'elle défend pour organiser le planning promotionnel à venir. Déjeuner avec un journaliste. Café pris chez Radio France pour faire écouter quelques morceaux de son « catalogue ». Après-midi passé à coordonner les interviews données par un autre musicien. Coups de fil passés pour caler une session photo dans un club huppé ou un show-case pour le cocktail de lancement d'une nouvelle collection. Apéritif avec un manager incontournable de la scène pop française. Pour finir, concert dans une salle parisienne. Ou peut-être deux : Melissa Phulpin, 39 ans, a beaucoup d'artistes à suivre et la nuit peut être longue...

Ci-dessous : Fishbach.
En bas, à droite : Brigitte.



© MELANIE BORDAS-AUBIÉS



« Sur l'ensemble des artistes que je représente, on peut compter 80% de développement et 20% de pointures. Il y a ceux que j'ai vus grandir et qui ont explosé, comme Brigitte, Feu! Chatterton ou Radio Elvis. »

Du jeune artiste à la star confirmée, de la pop au rock en passant par l'électro et la chanson : Melissa Phulpin, que tout le monde appelle par son prénom, ne s'impose aucune contrainte générique, ce qui l'a rendue incontournable tant auprès des labels, qui vantent ses qualités d'attachée de presse, que des journalistes, séduits par son professionnalisme multifacettes.

LA MUSIQUE DANS LA PEAU

Après une enfance et une jeunesse passées dans les Yvelines, élevée par une mère au foyer et un père directeur d'une société d'informatique, Melissa Phulpin fait des études de lettres à la Sorbonne avant de réaliser qu'elle préférerait se consacrer à sa passion : la musique. Depuis le lycée, elle achète frénétiquement des disques, passe ses soirées en concerts. Premier stage chez Polydor, premier vrai job chez (feu) V2. Elle y fait ses débuts d'attachée de presse, de 2002 à 2008. Puis elle décide de voler de ses propres ailes en fondant son agence de relation presse. Pour choisir ses projets, elle fonctionne au coup de cœur : « La plupart du temps, je suis sollicitée par les éditeurs, les managers, les labels ou les artistes eux-mêmes, qui m'envoient des liens. Il y a aussi ceux que je découvre sur scène, souvent en tremplin : aux Chantiers des Francofolies, aux Inouïs du Printemps de Bourges, aux soirées In-rocks Lab... Leur programmation vaut le détour. Sur l'ensemble des artistes que je représente, on peut compter 80% de développement et 20% de pointures. Et il y a ceux que j'ai vus grandir et qui ont explosé, comme Brigitte, Feu! Chatterton ou Radio Elvis. » Est-elle un tremplin à elle toute seule ? Sans aucun doute. « J'aime poser la première



© MARC CHESNEAU



© CLAUDE GASSIAN

brique sur laquelle les artistes peuvent construire leur carrière, résume-t-elle joliment. Cela commence par la visibilité dans les médias. Vu qu'il y a moins d'argent à mettre dans le marketing, la promo est indispensable. Un passage en radio ou une apparition en télé peuvent faire passer un cap.»

DE LA PROMOTION À L'ÉDITION

Au fil des années, elle s'investit de plus en plus dans le parcours de « ses » artistes. Aujourd'hui, on y compte surtout des Français : « Quand on est spécialisée dans le développement, on est très sollicitée par des artistes nationaux. Et c'est plus facile car ils sont sur place, contrairement à ceux qui vivent à l'étranger : on travaille d'une autre manière, moins en direct avec le musicien, on passe par des labels ». Ces derniers ont fait la connaissance de Melissa grâce aux festivals qu'elle a défendus, comme le Midi Festival et le Pitchfork. Ce qui lui a permis de porter des projets issus de la scène indie anglo-saxonne.

En bonne attachée de presse, elle réussit aussi à motiver ses troupes, triées sur le volet. Et le dynamisme doit être réciproque : « Un artiste ne peut plus se contenter de faire que de la musique. Il doit être investi à tous les niveaux. Il faut trouver des idées pour que le projet soit le plus visible possible. On échange, et c'est passionnant. Par exemple, Cléa Vincent s'active énormément : elle écrit, joue, chante, produit, participe beaucoup à la réalisation de ses clips, réfléchit à des idées événementielles... »

À la vue du potentiel de Melissa, Laurent Manganas, directeur d'Un Plan Simple, filiale de Sony, lui propose à l'été 2014 de lancer son

Ci-dessus : Melissa Phulpin.
Ci-contre : Feu! Chatterton.



« Un artiste ne peut plus se contenter de faire que de la musique. Il doit être investi à tous les niveaux. Il faut trouver des idées pour que le projet soit le plus visible possible. »

propre label de découverte de jeunes artistes, Tomboy Lab. Le but : cultiver un « activisme sonore » qui se charge des tout débuts de musiciens inconnus au bataillon, de l'enregistrement en studio à l'identité visuelle de leur premier disque. « Cela ne convenait pas forcément à ce que je cherchais, explique Melissa. Mon but n'est pas de signer de nouveaux artistes, de courir dans tous les sens pour tenter de décrocher une signature avant une autre maison de disques. Nous avons arrêté l'exclusivité avec Un Plan Simple en septembre 2016. Tomboy Lab est devenue une société d'édition, qui a accompagné les artistes au cas par cas selon leurs besoins. Cette structure d'accompagnement est corrélée à mon activité de promo. Quand je suis éditrice pour un artiste, les relations presse sont incluses. Je mets à disposition tout ce que je peux lui apporter... »



© FANNY LATOUR-LAMBERT

L'HUMAIN AVANT TOUT

Quand on demande à Melissa Phulpin ses critères de sélection, elle n'hésite pas une seconde : « Je suis très sensible aux voix, surtout féminines, et aux mélodies, qui doivent vraiment m'emporter dans un autre univers ». Elle qui a fait son éducation musicale avec le rock de Nirvana, Hole ou PJ Harvey, s'est ouverte depuis quelques années à d'autres genres : la chanson mais aussi le hip-hop. Cependant, il n'y a pas que l'identité musicale, qui incite Melissa à choisir un projet plutôt qu'un autre. « Au début, la musique me suffisait, je passais outre mes affinités... mais avec le temps, l'humain est très important, confesse-t-elle. Cela permet de porter davantage les projets. Ça donne envie de soulever des montagnes. » Parmi les artistes qu'elle chouchoute actuellement, et dont elle souligne « la solidarité féminine », Fishbach, Juliette Armanet ou encore Blondino. Celle-ci ne tarit pas d'éloges à propos de son attachée de presse : « Melissa est une passionnée d'art en recherche d'émotions puissantes, de bouleversement des sens. Sa grande force est d'être dans un rapport humain sincère, profond. Malgré les contraintes de son métier, elle reste optimiste et joyeuse, ce qui est réconfortant. Tout cela fait d'elle quelqu'un de rare. » •

AUDIOVISUEL

Musique à l'image \

Parce qu'une œuvre audiovisuelle se regarde autant qu'elle s'écoute, la musique y tient une place essentielle. Tout au long de l'année, la Sacem s'associe à de nombreuses manifestations et festivals, rendez-vous incontournables de la création audiovisuelle. Elle y initie et favorise les rencontres professionnelles entre réalisateurs, auteurs et compositeurs. Elle y veille à une mise en lumière du travail de composition musicale, au cœur du processus créatif. Ce début d'année est ponctué de rendez-vous à ne pas manquer.

Festival Premiers Plans

La Sacem y organise les ateliers Musique et Cinéma.

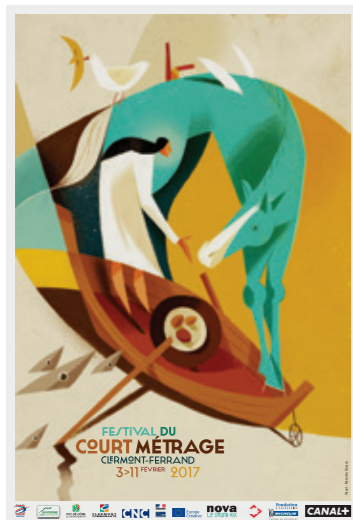
Angers, 20-29 janvier – premiersplans.org

Festival international de programmes audiovisuels (Fipa)

Rendez-vous aux Happy Music Hours, avec notamment les artistes de French vip.

Biarritz, 24-29 janvier – fipa.tv

Festival international du court-métrage



La Sacem est partenaire des projections Court en musique.

Clermont-Ferrand, 3-11 février
clermont-filmfest.com

Festival international du film d'Aubagne



Aubagne, 20-25 mars
aubagne-filmfest.fr

Cinéma \

Colcoa

Belle vitrine du cinéma français aux États-Unis, Colcoa est un festival incontournable, unique en son genre, qui présente à un public de professionnels du cinéma américain, un panorama de la production française dans sa diversité. Créé par le Fonds culturel franco-américain (FCFA), il offre au public, pendant neuf jours, la possibilité de découvrir une cinquantaine de longs et courts métrages.

Los Angeles, 24 avril-2 mai
colcoa.org

MUSIQUES ACTUELLES

Musiques du monde \ Babel Med

Forum des musiques du monde, marché professionnel et festival, Babel Med Music rassemble, pendant trois jours, artistes et professionnels des quatre coins du monde.

Marseille, 16-18 mars
babelmedmusic.com

DIFFUSION

Nouveaux médias \

La Sacem favorise toujours un peu plus le rayonnement du répertoire de ses membres. Engagée auprès des compositeurs de musique pour l'image, mais aussi des auteurs-réalisateurs de documentaires musicaux, elle s'est naturellement associée à deux plateformes numériques pour y valoriser des œuvres audiovisuelles musicales et la création de musique originale.

Tènk, le documentaire d'auteur sur abonnement

Lancée lors des rencontres de Lussas au mois d'août dernier, la plateforme Tènk propose près de deux cents documentaires, avec une actualisation hebdomadaire des œuvres disponibles. Un projet passionnant créé par des passionnés auquel la Sacem participe en y proposant les documentaires musicaux qu'elle soutient au sein d'une section dédiée: la plage «Écoute».

tenk.fr/c/ecoute

La Cinetek, le patrimoine cinématographique des cinéastes

Le site de vidéo à la demande est consacré aux grands films du xx^e siècle. Il possède un catalogue de films choisis et présentés par des réalisateurs du monde entier. La Sacem y soutient la réalisation de bonus avec des entretiens de compositeurs de musique de films. L'occasion de découvrir les coulisses de la création cinématographique et le rôle clé des créateurs de musique.

lacinetek.com/fr



© ELISE TOÏDÉ

Marvin Jouno.

Scènes Sacem \ Chanson

Ycare et Marvin Jouno (22 février), Baptiste W. Hamon et Katel (5 avril): la scène chanson française se renouvelle et offre une belle programmation en ce premier semestre.

Paris, Les Trois baudets – lestroisbaudets.com



© LAURENCE LABORIE

Jazz

Énergie et poésie au menu de la prochaine Scène Sacem Jazz avec le saxophoniste Samy Thiébault.

Paris, Pan Piper, 17 mars
pan-piper.com

MUSIQUE CONTEMPORAINE

Création \

Partition pour orchestre et chœurs

À l'occasion de son quarantième anniversaire, le Chœur de l'Orchestre de Paris exécutera le fabuleux *Te deum* de Berlioz. En préambule, la création *La lumière et l'ombre*, de Philippe Hersant, soutenue par la Sacem.

Paris, 21 janvier – orchestredeparis.com

Finale \

Concours de composition



Trois œuvres seront présentées lors de la finale publique du concours



Les manifestations culturelles soutenues par la Sacem le sont, notamment, grâce aux ressources de la copie privée. Plus d'informations sur sacem.fr et copieprivee.org.

JEUNE PUBLIC

Festival \

Petits et grands

Une programmation intense pour donner aux enfants et aux parents le goût de la culture. Et pourquoi ne pas susciter des vocations de spectateurs dès le plus jeune âge ?

Nantes, 29 mars-2 avril – petitsetgrands.net

INTERNATIONAL

Électro \

French Waves

Soirée de lancement *French Waves*: raconter l'épopée de l'électro sous un angle transgénérationnel et transculturel à travers une masterclass à l'espace Google, une websérie, la projection d'un documentaire au Grand Rex et une soirée au Rex Club.

Cf. pages 20 à 22.

Paris, 23 février

Île de créations dont le thème portait, cette année, sur l'histoire du migrant: *De la ligne à la peau* (Matthieu Lemennicier), *Siddharta*, *Suite en cinq tableaux* d'après le roman d'Hermann Hesse (Jules Matton) et *Rêver d'un autre monde* (Cyril Molesti).

Alfortville, 2 février – orchestre-ile.com

Résidences \

Compositeurs à l'honneur



Dans le cadre de leurs résidences, la Sacem soutient les créations mondiales de Guillaume Connesson avec l'Orchestre de Lyon et de Pascal Zavaro avec l'Orchestre de Picardie.

Lyon, 9 février – Amiens, 11 février

Festival \

Printemps des arts

Le festival monégasque poursuit sa politique de création musicale et passe commande à cinq compositeurs dont les créations seront jouées durant le festival. Parmi elles, la Sacem apporte son soutien aux créations de Ramon Lazkano et Patrick Marland.

Monte-Carlo, 17 mars-8 avril
printempsdesarts.com

International \

Musique de chambre

Dans le cadre du concours international de musique de chambre de Lyon (CIMCL), une œuvre est commandée à Gilles Silvestrini.

Lyon, 19-23 avril – cimcl.fr

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Orchestre à l'école \

La Sacem et l'association Orchestre à l'école lancent un appel à candidatures pour passer commande à dix compositeurs de dix œuvres. Une première! Il existe peu de répertoires adaptés aux orchestres à l'école. Pour le chef d'orchestre, il est en plus nécessaire de tenir compte de l'instrumentation de son orchestre, du niveau des pupitres et de l'évolution des morceaux au fil des progrès de l'orchestre. Un répertoire original et dédié au jeune public est essentiel à la réussite de la démarche d'éducation artistique. À l'occasion des Assises nationales de l'association Orchestre à l'école, à la Sacem, un appel à candidatures a été lancé. L'objectif est double: inciter les compositeurs intervenant déjà dans les dispositifs d'Orchestre à l'école à créer des répertoires spécifiques destinés à être partagés avec tous les orchestres, mais aussi inviter des compositeurs extérieurs à découvrir les initiatives d'Orchestre à l'école et à y participer. Compositeurs, passionnés par les échanges et le partage, désireux de transmettre votre art et d'ouvrir les jeunes oreilles à la musique, vous avez jusqu'au 24 mars pour déposer votre candidature!

Orchestre-ecole.com

AG 2017 : sociétaires, faites entendre votre voix !



Avant le 31 mars



Présentez votre candidature

Vous souhaitez postuler au Conseil d'administration ou aux différentes Commissions statutaires, réglementaires et techniques de la Sacem ?

Votre courrier de candidature **signé** devra être adressé par voie postale ou par courriel à Madame Tabart, secrétaire général du Conseil d'administration de la Sacem.

Du 18 mai au 19 juin



Votez

Votez en ligne ou par voie postale du 18 mai (9h00) au 19 juin (12h00) ou sur place, au siège de la Sacem, le 20 juin de 13h00 à 16h00.

Le 20 juin



Assistez à l'Assemblée générale

Rendez-vous à 14h30 au siège de la Sacem 225, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.